



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AIN
ARRONDISSEMENT DE BOURG-EN-BRESSE
CANTON DE VILLARS-LES-DOBES

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 7 JUIN 2022**

Date de la convocation : 30/05/2022
Date d'affichage : 30/05/2022
Membres en exercice : 15

Présents : 08
Pouvoirs : 03
Votants : 11

L'an deux mil vingt-deux, le 7 juin, à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Marcel-en-Dombes, se sont réunis à la Salle du Conseil Municipal de la Commune en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Dominique PETRONE, Maire de Saint-Marcel-en-Dombes.

Présents :

- Mesdames Patricia ALLOUCHE, Annie CALLAMARD, Martine DURET, Anne-Hélène MATHIEU, Bélanda OUIILON
 - Messieurs Mourad RAHMANI, Ludovic LAFARGE, Xavier LANTHEAUME
- formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 15 Membres.

Excusé ayant donné procuration :

- Madame Sylvie PEGOURIE, procuration à Dominique PETRONE
- Monsieur Éric MERLINO, procuration à Martine DURET
- Monsieur Yohan BARTHEL, procuration à Mourad RAHMANI

Excusé sans procuration : Madame Françoise RASTOLL

Absent : Monsieur Thierry DUSSAUGE, Madame Nadège GEOFFROY

Secrétaire de séance : Ludovic LAFARGE a été élu.

La séance est ouverte à 20h00

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris au sein du Conseil. Ludovic LAFARGE accepte cette fonction et est désigné à l'unanimité par le Conseil.

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 10 mai 2022

Aucune observation. Validation à l'unanimité

2. Modalité de publicité des délibérations

Le maire rappelle au conseil municipal que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

A compter du 1er juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel seront assurés sous forme électronique, sur le site Internet de la collectivité.

Le maire propose au conseil municipal de choisir la modalité suivante de publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel.

- Publicité par affichage en mairie

Vote : 0 voix contre / 1 abstention (Éric MERLINO) / 11 voix pour.

3. Demande de subventions au Conseil Départemental pour le raccordement des eaux usées sur la future STEP de St-André-de-Corcy

La commune de St-marcel-en-Dombes, en accord avec la commune de St-André-de-Corcy, envisage le raccordement de ses eaux usées sur la future STEP de St-André-de-Corcy.

Le projet concerne la réalisation de la canalisation de refoulement, du poste de refoulement, de conduites et de transformations du silo à boues en stockage des eaux de pluie, etc...

L'avant-projet détaillé permet d'estimer le coût de ce projet à hauteur de 987 145.00 €HT

Afin de mettre en œuvre ce projet, la commune a déposé une demande d'aide financière auprès du conseil départemental au titre de la contractualisation 2021-2023 Assainissement.

Le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

LIBELLE	MONTANT	MODALITES	TAUX
Coût du projet	859 063.00 €		87 %
Maitrise d'œuvre	43 880.00 €		4 %
Dépenses annexes	41 250.00 €		4 %
Dépenses imprévues	42 953.00 €		4 %
Auto-financement		385 895.00 €	39 %
Sous-total autofinancement		385 895.00 €	
Conseil Départemental		601 250.00 €	61 %
Sous-total subventions		601 250.00 €	
TOTAL H.T.	987 145.00 €	987 145.00 €	100 %

Le Conseil Municipal, à la majorité,

- **ADOpte** l'opération et les modalités de financement pour la réalisation de ce projet ainsi que la demande de subvention auprès du Conseil Départemental, au titre de la contractualisation 2021-2023 assainissement.
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel.
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.
- **AUTORISE** le maire à signer tout document relatif à cette opération.

Vote : 0 voix contre / 1 abstention (Éric MERLINO) / 11 voix pour.

4. Demande de subventions à l'agence de l'Eau pour le raccordement des eaux usées sur la future STEP de St-André-de-Corcy

La commune de St-marcel-en-Dombes, en accord avec la commune de St-André-de-Corcy, envisage le raccordement de ses eaux usées sur la future STEP de St-André-de-Corcy.

Le projet concerne la réalisation de la canalisation de refoulement, du poste de refoulement, de conduites et de transformations du silo à boues en stockage des eaux de pluie, etc...

L'avant-projet détaillé permet d'estimer le coût de ce projet à hauteur de 987 145.00 € HT.

Afin de mettre en œuvre ce projet, la commune a déposé une demande d'aide financière auprès de l'agence de l'eau.

Le conseil municipal, à la majorité

- **ADOpte** l'opération et les modalités de financement pour la réalisation de ce projet
- **Autorise** le maire a effectué la demande de subventions auprès de l'Agence de L'Eau
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions
- **Autorise** le maire à signer tout document relatif à cette opération.

Vote : 0 voix contre / 1 abstention (Éric MERLINO) / 11 voix pour.

5. Demande de subventions au Département pour la réfection des trottoirs, route de Monthieux

La commune de St-marcel-en-Dombes prévoit la réfection des trottoirs sur la route de Monthieux, afin de sécuriser le cheminement des piétons.

En effet, ces trottoirs actuellement en bicouche, sont devenus dysfonctionnels et ne permettent pas le cheminement sécurisé des personnes à mobilité réduites, des poussettes et aux piétons.

Le devis obtenu permet d'estimer le coût de la réalisation à hauteur de **22 968.00 € HT**.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès du conseil départemental au titre de la contractualisation 2021-2023.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

SOURCES	LIBELLE	MONTANT	TAUX
Fonds propres		16 078.00 €	70 %
Emprunts		0.00 €	0 %
Sous-total autofinancement		16 078.00 €	
Conseil Départemental		6 890.00 €	30 %
Sous-total subventions publiques		6 890.00 €	
TOTAL H.T.		22 968.00 €	100 %

Le conseil municipal, à la majorité, accepte la demande de subvention.

Vote : 0 voix contre / 1 abstention (Éric MERLINO) / 11 voix pour.

6. Approbation de la convention d'entente entre St-André-de-Corcy et St-Marcel-en-Dombes, pour la gestion de la station d'épuration (STEP) mutualisée

Monsieur le maire rappelle le projet de rédaction d'une convention constitutive d'une entente entre les communes de St-André-de-Corcy et de St-Marcel-en-Dombes, en vue de la réalisation et de la gestion d'une station d'épuration mutualisée (STEP).

Cette convention a été élaborée avec l'assistance de Maître BENGUIGUI, Avocate.

Après consultation de la dite-convention et débat, le conseil municipal considère manquer d'informations et souhaite de plus amples renseignements avant de prendre une décision.

Le conseil municipal, à la majorité, ne valide pas ladite convention.

Vote : 11 voix contre / 1 abstention (Dominique PETRONE) / 0 voix pour.

7. Informations

↳ Courrier de Monsieur GERARD THETE : Restrictions temporaires de certains usages de l'eau, dans le département.

Monsieur THETE est mécontent des restrictions pour les agriculteurs qui ne s'appliquent pas au Golf, Stations de lavage, etc...

Questions diverses :

✍ La société qui travaille sur le projet de l'appartement n'avance plus actuellement. Une réunion est envisagée afin de comprendre les difficultés.

✍ L'entretien du cimetière est mal perçu par les habitants : La commune a procédé à l'enherbement, il faut attendre que la situation se stabilise pour pouvoir faire un entretien pertinent.

La séance est levée à 22h30

Le Maire,
Dominique PETRONE



La Secrétaire de Séance,
Ludovic LAFARGE

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'L. Lafarge', written over a faint, illegible stamp.